

Commission de l'agriculture Commission de l'environnement et des milieux naturels

233 - Aménagement de l'espace rural et santé animale

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/110

Résumé:

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits en matière d'aménagement foncier rural et de santé animale

L'aménagement foncier rural a pour objet d'assurer la mise en valeur et l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés agricoles ou forestières. Il contribue également à l'aménagement du territoire communal et à la libération des emprises pour les infrastructures de transport (TGV, routes départementales...). Le département a pris la compétence totale dans l'aménagement foncier depuis le 1er janvier 2006.

La santé animale s'exerce dans le cadre des campagnes de prophylaxie obligatoire de certaines maladies engagées par l'Etat, mais aussi des mesures de prophylaxie volontaire menées à l'initiative de notre assemblée. L'aide financière en matière de protection de la santé animale s'inscrit dans le cadre de la surveillance des élevages (prophylaxie) et des plans de lutte contre des maladies à incidence économique sévissant dans le département.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 891 600,91 €
	TOTAL	1 891 600,91 €

2331 - Aménagement de l'espace rural

Crédits proposés pour le BP 2012 : 1 311 600,91 € Crédits inscrits au BP 2011 : 1 339 198,91 €

Les crédits (500 000 €), en reconduction, sont consacrés au complément agricole des opérations de création d'infrastructures linéaires du département (opérations de Dossenheim sur Zinsel, du contournement d'Oberschaeffolsheim-Wolfisheim et de la liaison A4-Lorentzen) ainsi qu'aux opérations de deuxième remembrement dans le Kochersberg.

Les travaux connexes, principalement constitués d'opérations à réaliser suite aux opérations d'aménagement foncier liées au TGV et aux deuxièmes aménagements fonciers du Kochersberg, sont également reconduits à l'identique (600 000 \mathfrak{C}). La dotation pour le drainage reste stable à 75 000 \mathfrak{C} .

La lutte contre le morcellement de la forêt privée bas-rhinoise reste soutenue par notre collectivité par le financement d'un poste d'animateur foncier forestier départemental

(55 000 €). Une participation de 46 600,91 € est proposée dans le cadre du plan végétal pour l'environnement afin lutter contre l'érosion des sols.

2332 - Santé animale

Crédits proposés pour le BP 2012 : 580 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 580 000 €

Cette dotation comprend la prophylaxie obligatoire et volontaire pour un montant stable de 275 000 €.

La subvention d'équilibre (300 000 €) versée par le budget principal au budget annexe sera ajustée au vu du déficit réel du laboratoire.

Les mesures prises l'année dernière ont permis de garantir la bonne santé des élevages et d'assainir certains élevages par l'élimination d'animaux malades. Ces dispositions seront reconduites lors de cette campagne avec un renforcement des plans de lutte et des vaccinations.

Conscient de l'enjeu de santé publique et animale que constitue le suivi sanitaire de la faune sauvage, le département du Bas-Rhin a décidé d'accorder une aide s'élevant à 5 000 € maximum aux professionnels de la faune sauvage, mais également aux communes et aux particuliers.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses qui se chargera de déterminer la cause de mortalité, procédera au remboursement à hauteur de 50 % sur présentation des justificatifs des analyses énumérées ci-dessous :

- Autopsies
- Diagnostics vétérinaires (bactériologie et parasitologie).

Cette action forte du Département du Bas-Rhin permettra d'apprécier les risques pesant sur la santé des animaux sauvages en vue d'une mise en place d'une gestion maîtrisée, mais également de faire face à des maladies émergentes transmissibles à l'homme.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent		Crédits proposés au BP
2331	Aménagement de l'espace rural	1 339 198,91	€	1 311 600,91 €
2332	Santé animale	580 000,00	€	580 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture ainsi que de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012
- fixe à la somme de 275 000 € le crédit affecté à la campagne de prophylaxie en matière de santé animale pour l'année 2012
- décide la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur du suivi sanitaire de la faune sauvage
- dit que ce dispositif correspond à la prise en charge, par remboursement sur présentation des justificatifs de ces analyses, de 50 % du coût des analyses suivantes :

- . autopsies
- . diagnostics vétérinaires (bactériologie et parasitologie), effectuées sur les animaux sauvages à la demande des professionnels de la faune sauvage, des communes et des particuliers
- dit que ce crédit est limité à 5 000 € maximum pour l'année 2012, ce crédit étant inscrit au projet de budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL